



CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES



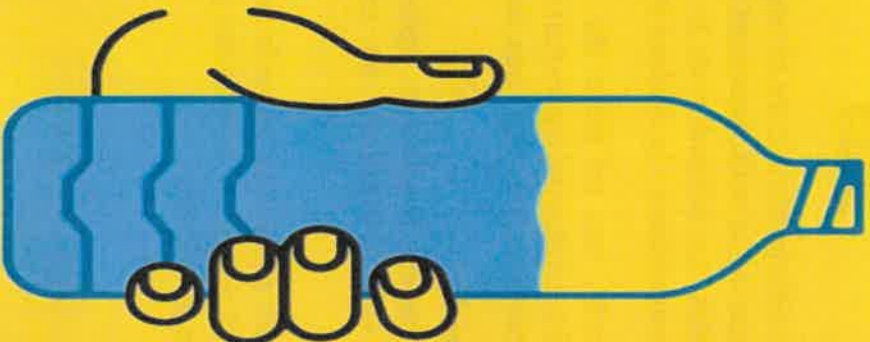
Mouiller son corps
et se ventiler



Maintenir sa maison
au frais : fermer
les volets le jour



Donner et prendre
des nouvelles
de ses proches



**BOIRE RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU**



Manger en
quantité suffisante



Ne pas boire
d'alcool



Éviter les efforts
physiques

LIEUX DE RAFFRAÎCHISSEMENT aux heures d'ouverture habituelles

- **Résidence Autonomie**
13 rue de l'Espérance - Thiais
- **Palais Omnisports de Thiais :**
6 place Vincent Van Gogh - Thiais
- **Hôtel de ville :**
rue Maurepas – Thiais
- **CCAS**
7 rue Chèvre d'Autreville (salle de réunion) - Thiais



EN CAS DE DÉCLENCHEMENT DU PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE POUR LES PERSONNES INSCRITES AU DISPOSITIF CANICULE

- Le CCAS vous téléphonera.
- En absence de réponse, le CCAS prendra contact avec les proches indiqués sur le formulaire.
- Sans réponse, la Police Municipale se rendra à votre domicile.
- Si aucun contact n'est établi, alors les pompiers pourront être amenés à entrer dans votre domicile.

LES SYMPTÔMES



LES NUMEROS UTILES (à garder près de votre téléphone)

SAMU	☎ 15
POMPIERS	☎ 18
Numéro d'urgence européen	☎ 112
CCAS DE THIAIS	☎ 01 48 92 42 81



Centre Communal d'Action Sociale
7 rue Chèvre d'Autreville
94320 Thiais - ☎ 01 48 92 42 81
maria.moutinho@ville-thiais.fr



PRÉVENTION CANICULE 2024

La canicule est définie comme **un niveau de très fortes chaleurs, le jour et la nuit, pendant au moins trois jours consécutifs**. La définition de la canicule repose donc sur deux paramètres : la chaleur et la durée.

Le Plan Canicule, mis en place **du 1^{er} juin au 15 septembre 2024**, est destiné à prévenir et à lutter contre les conséquences sanitaires liées aux fortes chaleurs.

Qui est concerné ?

Les personnes isolées fragilisées, âgées de plus de 65 ans (60 ans sous condition) ou en situation de handicap.

Si vous souhaitez être inscrit sur « le registre canicule 2024 », pensez à remplir le formulaire joint au courrier et à le retourner au CCAS.

